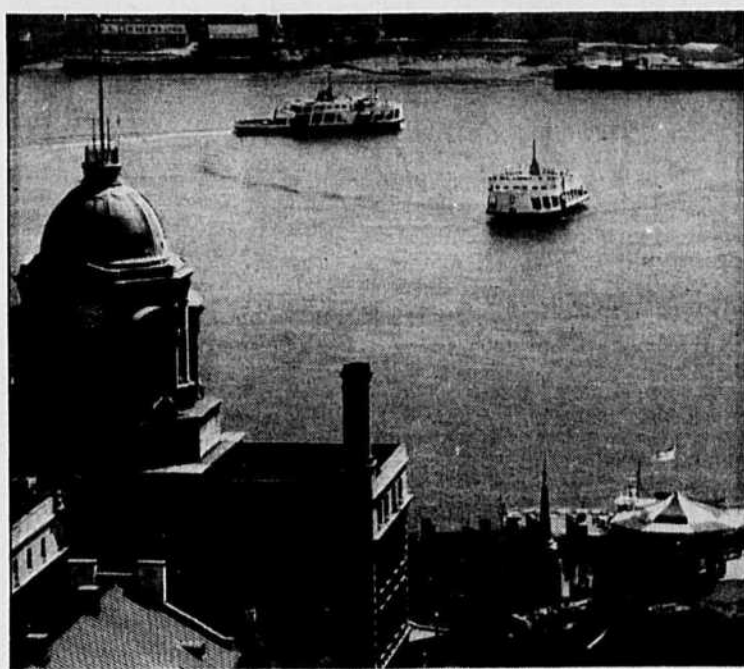


le plaisir des
Livres



Québec, ville littéraire

Le poète Pierre Morency la décrit, le romancier Roger Lemelin en parle, Jean Royer en compte les écrivains et les poètes, Alain Pontaut la retrace dans les romans, Francine Bordeleau en décrit la vie littéraire, Robert Lévesque la transforme en roman inachevé : c'est Québec.

Cahier D

le cahier du
Samedi



Le cinéma africain : au-delà des traditions

Quelque 115 films et vidéos de 28 pays africains et antillais seront projetés à Montréal à compter de lundi. Odile Tremblay présente les 7e journées du cinéma africain et créole, un événement qui tient déjà de l'institution.

Page C-1

Marc Fortier présiderait la SGF

Bourassa aurait choisi « son » candidat contre l'avis de Tremblay

Catherine Leconte

LA PRÉSIDENTE de la Société générale de financement, vacante depuis le 1er octobre dernier, irait prochainement à l'actuel président du conseil de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), Marc G. Fortier, a appris Le DEVOIR de diverses sources informées. « Vous êtes en avance sur moi et possiblement sur les événements », s'est borné à commenter M. Fortier, rejoint hier par téléphone à son bureau de la Standard Trust, à Toronto : « La nomination relève du conseil d'administration de la SGF et au moment où nous nous parlons, que je sache, il n'y a pas eu de nomination officielle. »

De fait, ce n'est que la semaine prochaine que le ministre de l'Indus-

trie et du Commerce, Gérald Tremblay, devrait, selon nos sources, soumettre officiellement le nom de M. Fortier à l'approbation du conseil d'administration. En tant que ministre de tutelle de l'important outil de développement industriel qu'est la SGF, c'est à M. Tremblay qu'il appartient de faire cette proposition. Mais en l'occurrence, il semble bien que M. Fortier soit en fait le candidat choisi par le premier ministre Bourassa, contre l'avis de son ministre de l'Industrie. Des rumeurs insistantes circulent depuis plusieurs mois voulant que le favori du ministre Tremblay fût Louis-Gilles Gagnon, vice-président de la SGF pendant de nombreuses années et président intérimaire depuis le départ de Paul Berthiaume.

Voir page A-4: SGF

Entente de principe entre Johnson et les salariés de l'État

Pierre Cayouette

QUÉBEC et les syndicats du secteur public ont convenu hier soir d'une « hypothèse de règlement » sur la question du gel des salaires.

Au terme d'une rencontre de près de cinq heures, à Montréal, avec le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, les porte-parole de la CSN, de la CEQ, de la FTQ, du Syndicat des fonctionnaires provinciaux (SFPQ) et de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) ont fait savoir qu'ils avaient en main « une hypothèse suffisamment valable » pour procéder à des consultations auprès de leurs mandataires.

« Ces consultations se feront dès lundi », a précisé le porte-parole de la CEQ, M. Patrice Vézina. De sorte que, dès mardi matin, les syndicats rencontreront à nouveau la presse, à Montréal, pour « faire le point » sur la réaction des membres.

D'ici là, les parties s'entendent pour taire la teneur de cette hypothèse de règlement.

Le 19 mars dernier, le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, avait annoncé l'intention du gouvernement du Québec de geler les salaires de ses 400 000 employés afin, avait-il expliqué, d'éviter des dépenses de l'ordre de 1 milliard \$ en 1992. Le ministre s'était alors dit prêt à imposer cette mesure par le biais

d'une loi, si cela s'avérait nécessaire.

M. Johnson proposait deux formules. Soit un gel d'une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 1992. Soit un gel s'échelonnant sur une période de six mois, suivi d'une prolongation des conventions collectives pour un an avec une hausse salariale limitée à 3%.

Lundi dernier, une fois leur colère étouffée, les syndicats du secteur public soumettaient une contre-proposition. Dans un ultime effort pour relancer la négociation et éviter le cauchemar d'une loi spéciale, les représentants des salariés de l'État s'avaient en effet prêts à recommander à leurs membres d'accepter un gel salarial de trois mois, moyennant certaines conditions.

En vertu de cette contre-proposition syndicale, les conventions collectives seraient prolongées de six mois, par lettre d'entente, à compter du 1er janvier 1992. Durant les trois premiers mois, le niveau de rémunération serait inchangé. En échange, les syndicats demandaient l'intégration aux échelles salariales d'une prime de 1%, déjà prévue, du reste, pour compenser l'effet inflationniste de la TPS.

La même contre-proposition syndicale prévoyait une majoration de 3% des salaires, du 1er avril jusqu'au 30 juin, date d'expiration de la convention collective.

Les syndicats réclamaient enfin la création d'un comité tripartite (pa-

Voir page A-4: Entente

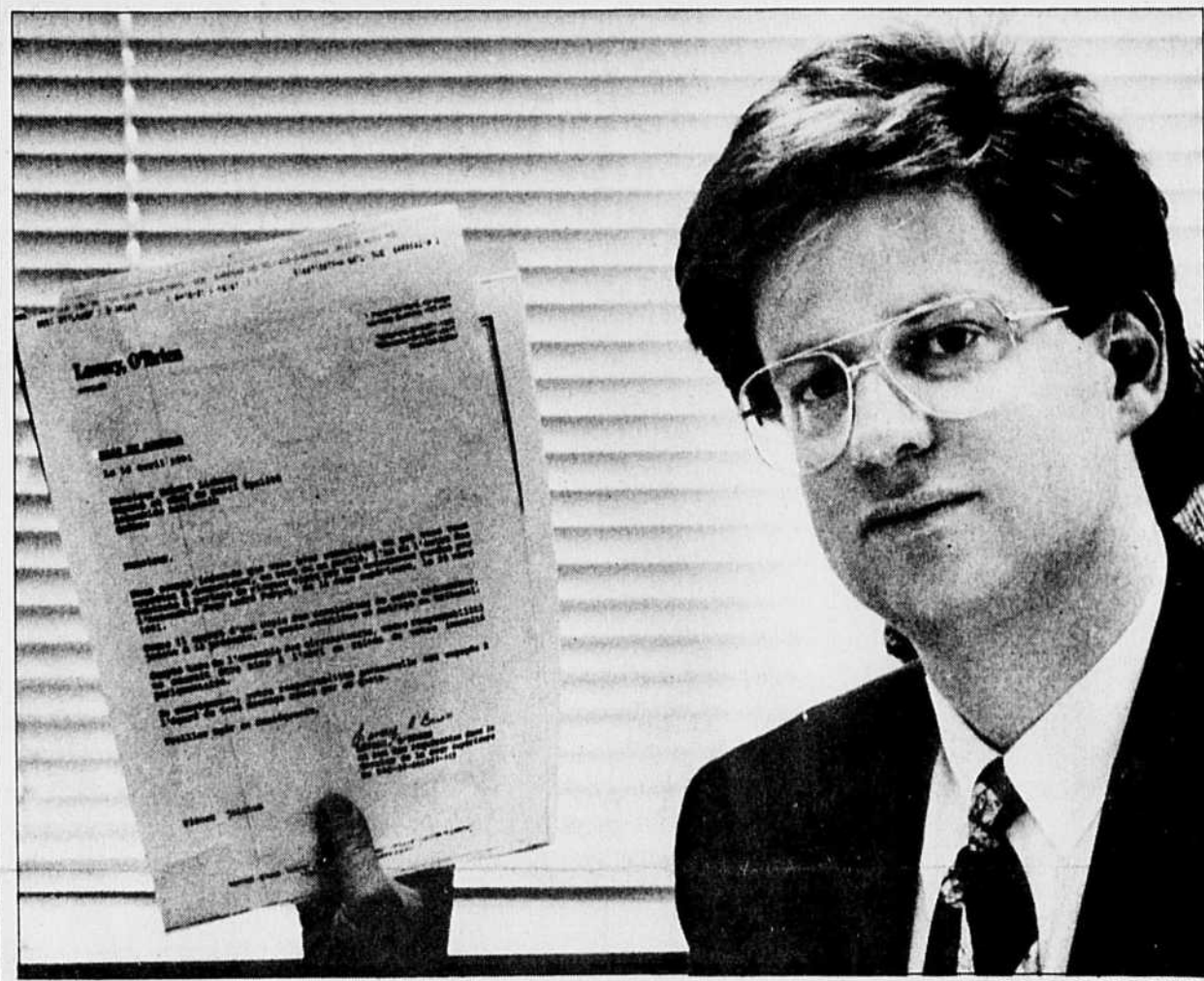


PHOTO JACQUES GRENIER

« Nous sommes outrés à l'idée que notre immunité parlementaire soit remise en question, a fait savoir le chef du Parti Égalité Robert Libman. Nous avons l'intention de contester vigoureusement toute action qui pourrait être amenée devant les tribunaux de ce pays. »

Libman mis en demeure

L'immunité parlementaire n'atténue pas la responsabilité du député, estiment les avocats des 13 entreprises liées à Hydro

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE CHEF du Parti Égalité, Robert Libman, est mis en demeure par les avocats des 13 entreprises ayant signé des contrats secrets avec Hydro-Québec, de ne plus dévoiler d'informations concernant l'un ou l'autre d'entre eux.

Le député de D'Arcy McGee rejette toutefois les prétentions de ces entreprises : « c'est de l'intimidation », s'est-il indigné au cours d'un entretien -, et promet de continuer à interroger le gouvernement à ce sujet en Chambre, mardi. Il affirme en outre, dans un communiqué publié hier, que « n'importe quelle poursuite judiciaire nous offrira la chance de faire plus de lumière sur les opéra-

tions d'Hydro-Québec et des compagnies impliquées ».

Ces contrats sont visés par une injonction interlocutoire émise par le juge André Forget de la Cour supérieure, le 20 mars, rappellent les avocats des 13 compagnies dans la lettre adressée à M. Libman le 18 avril et rendue publique, hier, par le député de D'Arcy McGee.

Voir page A-4: Libman

Mulroney se redresse

Après son remaniement, le premier ministre se rendra dans l'Ouest relancer le dossier constitutionnel et renouer avec les autochtones

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

PRESSÉ par Québec de « faire ses devoirs », confronté aux autochtones et aux provinces qui s'impatientent, Brian Mulroney entreprend finalement, à compter du remaniement auquel il procédera en fin de semaine, de se secouer de l'échec de l'accord du lac Meech.

Au cours des quelques prochains jours, le premier ministre entend modifier de fond en comble son cabinet, relancer le dossier autochtone, faire des mises au point constitution-

nelles et mettre en chantier le Discours du Trône de la mi-mai.

Hier, Brian Mulroney a passé une partie de la journée enfermé avec ses principaux conseillers à mettre la dernière main à son remaniement. En fin d'après-midi, les ministres susceptibles de changer de postes, c'est-à-dire, à en croire plusieurs sources, presque tous les ténors du cabinet, ont reçu la directive de regagner la capitale fédérale et d'y rester jusqu'à nouvel ordre.

Lundi, tout de suite après avoir confié la barre constitutionnelle au ministre Joe Clark et refait le visage de son équipe, Brian Mulroney se

rend dans l'Ouest, d'où émanent depuis quelques semaines les signaux d'une violente tempête politique. Pour Brian Mulroney, il est urgent de préciser, confirme-t-on dans les capitales de l'Ouest, que la prochaine ronde ne sera pas exclusivement dévolue à la question québécoise et que les aspirations traditionnelles de l'Ouest et des autochtones pourraient y trouver leur compte.

Car, depuis le rapport Bélanger-Campeau, le ton s'est considérablement durci entre le Québec et ses anciens alliés du lac Meech. Coup sur coup, le premier ministre de la Sas-

Voir page A-4: Mulroney

Québec sauve le Festival de Lanaudière

Une instance paragouvernementale gèrera l'amphithéâtre

Marie Laurier

LE FESTIVAL de musique classique de Lanaudière aura bel et bien lieu, d'une durée moindre que prévu, et le Québec confiera à une instance paragouvernementale la gestion de l'amphithéâtre. Le festival et l'amphithéâtre seront donc deux entités différentes, le premier devenant pour ainsi dire le locataire privilégié du second.

Le ministre des Affaires culturelles du Québec se porte donc garant des dettes et du passif relatifs à l'amphithéâtre évalués entre 500 000 \$ et 700 000 \$. Un déficit de 700 000 \$ non couvert par le MAC et propre à l'événement lui-même, est aussi en voie de résorption à la faveur de discussions positives avec le fédéral et un des principaux créanciers, le Mouvement Desjardins.

Telle est la solution in extremis trouvée au terme d'une ronde de pourparlers de trois semaines entre des représentants du ministère des Affaires culturelles, la direction du festival, la ville de Joliette et, in absentia, le gouvernement fédéral. Ce dernier annoncera seul le montant de sa participation au sauvetage de la saison 1991.

Ainsi apprenions-nous, hier, de Mme Liza Fruilla-Hébert qui mettait elle-même en cause la survie du festival ces derniers jours, le Québec consent à verser sa part d'argent au budget d'opération de fonctionnement pour la tenue du festival de 1991, soit une somme de 250 000 \$ et elle a reçu l'assurance que le fédéral en fera autant, même un peu plus, soit 275 000 \$. « Je laisse à mon homologue (il s'agit de Marcel Masse) le plaisir d'annoncer lui-même cette nouvelle », a commenté Mme Hébert pour qui la mention du fédéral dans ce dossier semble faire problème. Le Québec se porte donc garant de l'actif et du passif du festival dans sa gestion actuelle, tout en prévoyant

Voir page A-4: Festival

LE SILENCIEUX

Les Aphorismes de Maxime

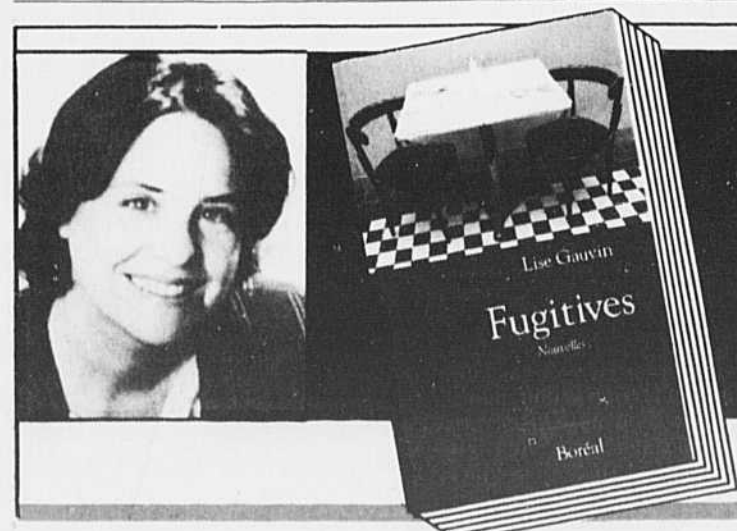
LA PENSÉE du jour : On ne change pas d'opinion, on l'a juste.

Si la vie ici-bas était immortelle, nous voudrions tous être de ceux qui meurent.

Quand on vous louange exagérément, n'avez-vous pas l'impression de ne pas vous mériter ?

Les gens qui ne parlent que d'eux ne se rendent donc pas compte que le sujet est insignifiant !

ALBERT BRIE



Fugitives nouvelles
Lise Gauvin

144 pages • 17,95\$

La vingtaine de nouvelles ici rassemblées forment le tableau d'un univers éminemment contemporain, mélange de rencontres et de voyages, de travail, d'intimité à la fois douce et inquiète, mais où continuent de se gagner et de se perdre les enjeux fondamentaux de toute vie.



*
Incluant 700 dollars
gratuitement!

15 290 \$



Stanza XE



très
Votre sympathique
concessionnaire

NISSAN

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mulroney

katchewan, Grant Devine, brandit la menace d'une facture salée à Québec dans l'éventualité d'une séparation et son collègue de l'Alberta, Don Getty, exige une profession de foi de Québec à l'égard du Canada comme entrée en matière à une nouvelle ronde constitutionnelle.

« Il y a actuellement dans certains coins du Canada une quasi-euphorie qui porte les gens à croire que Québec, s'il part, sera le seul à y perdre », avertissait à ce sujet cette semaine l'économiste ontarien Thomas Courchene.

Mardi, à Victoria, nouvelle prise de contact avec un groupe qui ronge son frein. Brian Mulroney s'adressera à son premier public autochtone depuis la crise d'Oka. Pour cette rencontre avec les Premières nations, le premier ministre aurait en réserve, prévoit-on dans les milieux autochtones, une nouvelle politique sur leurs revendications territoriales. Depuis quelques semaines, Ottawa a également commencé à sonder le terrain de la création d'une commission royale d'enquête parmi les organismes amérindiens du pays.

Mais la réponse à l'impatience manifestée par Québec par la voix du ministre Gil Rémillard cette semaine n'est toujours pas pour demain.

Jeudi et vendredi, Brian Mulroney mettra en chantier le Discours du Trône de la mi-mai à l'occasion d'une rencontre avec l'état-major de son conseil des ministres. Mais, même si la Constitution constitue, avec la compétitivité du Canada à l'échelle internationale, le principal axe de ce discours, la vraie contre-offensive constitutionnelle fédérale ne sera pas au point avant l'été et les éléments de son offre sont encore embryonnaires.

C'est ainsi que la forme du comité parlementaire qui prendra la relève des groupes Spicer et Beaudoin-Edwards n'est pas encore arrêtée. S'il est à peu près acquis que le sénateur Claude Castonguay en assurera la coprésidence, son partenaire anglophone n'est pas désigné.

D'ici au 1er juillet, moment où les deux autres commissions remettront leur rapport, Ottawa devra arrêter la composition du groupe, qu'on souhaite très large à l'extérieur du Québec et beaucoup plus restreint chez Robert Bourassa. Il devra fixer son mandat: Québec réclame un produit fini d'ici la fin de l'année alors qu'à Ottawa et dans des provinces, on calcule qu'il faudra au moins jusqu'au printemps pour élaborer un consensus.

Le gouvernement Mulroney sait par contre qu'il a peu de choses à attendre des deux commissions qu'il a déjà en marche. De la première, à savoir le groupe Spicer, il attend essentiellement un compte rendu sur l'humeur de la nation, lequel s'annonce fort morose indique d'ailleurs son rapport préliminaire.

De la seconde, la commission Beaudoin-Edwards, le gouvernement prévoit un relevé surtout technique des options qui s'offrent au gouvernement pour mener à terme sa prochaine opération constitutionnelle. On s'attend à ce que le groupe de sénateurs et députés n'exclut ni assemblée constituante, ni référendum, mais qu'il évite de fixer d'avance le choix du gouvernement.

Quant aux éléments de l'offre fédérale, Brian Mulroney entend en dévoiler les grandes lignes avant les assises nationales de son parti au mois d'août mais les détails pourraient n'être divulgués qu'au début de l'automne.

◆ Festival

rentabiliser l'amphithéâtre en le louant à des promoteurs de spectacles. Déjà une quinzaine de projets seraient à l'étude et pourraient même être réalisés dès cet été. Mais il reste des modalités administratives à préciser, notamment l'organisme qui gèrera l'amphithéâtre. Il pourrait s'agir de la Place des Arts par exemple, ce que n'a pas nié Mme Frulla-Hébert qui parle d'un double plan de relance du festival et de l'amphithéâtre.

Le festival de musique classique de Lanaudière conserve donc sa vocation mais n'en est pas moins sorti du bois pour autant puisque l'impressionnante programmation d'une trentaine de concerts qui avait déjà été dévoilée à la presse ces jours derniers, la veille même où Québec mettait un holà à cette euphorie, reste à être « remaniée », selon l'expression même employée par le père Fernand Lindsay, directeur artistique et maître d'oeuvre du calendrier des événements culturels.

Ce festival devait être lancé par *Les Contes d'Hoffmann* d'Offenbach que l'Opéra de Montréal avait malheureusement dû annuler l'automne dernier en raison du conflit à la Place des Arts, mais ce projet tombe à l'eau, avons-nous appris sans que le père Lindsay consente vraiment à nous le confirmer. Cet opéra présenté deux fois aurait coûté à lui seul quelque 275 000 \$. Or, c'est beaucoup trop dans les circonstances où l'on doit renoncer aux projets ambitieux.

Le festival aura donc lieu du 22 juin au 28 juillet, avons-nous fini par apprendre, ce qui réduit d'au moins d'une longue semaine sa durée initiale. Outre les réponses évasives du père Lindsay — « oui il y aura beaucoup de récitals dans les églises, oui le soprano français Françoise Pollet viendra, oui le concours de piano Mozart aura lieu dans une version peut-être différente, oui l'OSM reviendra » — et les commentaires d'ordre administratif de Mme Liza Frulla-Hébert et du président du Conseil d'administration René Charette, il y avait très peu de nouvelles pour les mélomanes à cette conférence de presse. Il faudra attendre « encore quelques jours » avant d'en savoir davantage.

Pour l'instant on est toujours à l'affût de partenaires et de commanditaires qui renfloueraient les coffres du festival. Il y a bien Radio-Canada qui diffuse de nombreux concerts, ce que le responsable de la musique à la radio FM, Denis Régnaud, a fait remarquer devant la ministre et les responsables du festival, en déplorant que la société d'État soit ignorée dans les communiqués de presse. « Si nous nous retirions, il n'y aurait pas de festival, et nous ne lui faisons pas de cadeau », précise-t-il en ajoutant être lui-même victime de compressions budgétaires. La participation de Radio-Canada assure de meilleurs cachets aux artistes. Ce que Mme Hébert a reconnu en la qualifiant de « partenaire de tout premier ordre ».

◆ Libman

M. Libman a dévoilé mardi à l'Assemblée nationale une partie du contenu de l'un de ces contrats secrets. Il a ensuite répété ses propos hors de la Chambre et remis aux journalistes un communiqué dans lequel il réitérait qu'Hydro vend à ces entreprises de l'électricité à un prix inférieur (chiffres à l'appui) aux coûts de production.

« Ce geste constitue un outrage au tribunal », indiquent les avocats Lavery, O'Brien de Montréal.

« Compte tenu de l'ensemble des circonstances, ajoutent-ils, votre responsabilité ne saurait être mise à l'abri en raison de votre immunité parlementaire. En conséquence, votre responsabilité personnelle est engagée à l'égard de tout dommage causé par ce geste. »

Dans le communiqué publié hier,

M. Libman se dit « outré à l'idée que notre immunité parlementaire soit remise en question ». Il affirme avoir l'intention de « contester vigoureusement toute action qui pourrait être amenée devant les tribunaux de ce pays ».

Le chef du Parti Égalité invoque notamment l'article 44 de la Loi sur l'Assemblée nationale selon lequel « un député ne peut être poursuivi, arrêté, ni emprisonné en raison de paroles prononcées, d'un document déposé ou d'un acte parlementaire accompli par lui, dans l'exercice de ses fonctions à l'Assemblée ».

Le député et avocat Richard Holden et Me Julius Grey agiront comme conseillers juridiques pour M. Libman.

Dans un entretien avec la Presse canadienne, Me Holden a dit hier qu'il avait l'intention de soumettre une motion en Chambre mardi pour demander à l'Assemblée nationale de dénoncer le comportement de ces entreprises et convoquer leurs dirigeants pour qu'ils s'expliquent.

Le député de Westmount soutient que cette mise en demeure constitue une menace à un député, ce qui est inacceptable selon la tradition parlementaire. L'article 55 de la loi de l'Assemblée nationale interdit d'ailleurs à quiconque de menacer un parlementaire dans l'exercice de ses fonctions. « Ils sont allés trop loin », a-t-il laissé tomber.

Aucun des députés du Parti québécois ayant eux aussi divulgué des informations au sujet de ces contrats en Chambre, M. Guy Chevrette, Jacques Léonard et Christian Claveau, n'avaient reçu hier de pareille sommation.

Mardi dernier, à l'Assemblée nationale, le député Libman a pris tout le monde par surprise en demandant à la ministre de l'Énergie, Mme Lise Bacon, de confirmer ce qu'il prétend être des chiffres tirés du contrat liant Hydro-Québec au producteur norvégien de magnésium Norsk-Hydro, établi à Bécancour. M. Libman soutenait que l'électricité est vendue à cette entreprise 1,5 cent le kilowattheure les deux premières années, ce qui est beaucoup moins que les 2,4 cents le kilowattheure qu'il en coûte pour produire l'électricité, et beaucoup moins que les 4,2 cents que chaque Québécois paye à Hydro-Québec.

La ministre a refusé de confirmer ou d'infirmer cette information, alléguant qu'Hydro-Québec avait pris des ententes avec ces clients pour préserver la confidentialité des contrats en cause. Elle ajouta que « des chiffres circulent qui ne sont pas les bons » et mis en garde ceux qui véhiculent des chiffres inexacts.

Le lendemain et le jour d'ensuite, les députés du Parti québécois ont pris la relève et tenté de faire déposer à l'Assemblée nationale copie de ce contrat, que l'on prétend représentatif des 12 autres. Ce fut en vain. Le parti ministériel refusa et le président de l'Assemblée nationale M. Jean-Pierre Saintonge, invoqua l'article 35 du règlement de l'Assemblée qui interdit aux députés de parler d'une affaire qui fait l'objet de procédures devant les tribunaux, ce qui est le cas.

L'injonction interlocutoire sera en vigueur en effet jusqu'au plus rapproché des événements suivants: un jugement de la Cour sur l'injonction permanente relative à ce dossier, une décision finale établissant le droit d'accès à ces documents par la Commission d'accès à l'information (qui ne recommence à siéger que vers la mi-mai) ou le consentement des parties.

La semaine dernière, ce que l'on croit être des détails de ces ententes secrètes ont été divulgués à la une de journaux en Norvège et en Australie. Vendredi dernier, Hydro-Québec faisait valoir que ces contrats ne coûteraient pas un cent aux Québécois et que sans eux, le Québec n'aurait pu attirer des géants industriels, tel Alumax. Hydro assure que les contrats dits de partage de risques et de bénéfices produiront des revenus comparables à ceux qui proviennent des autres gros clients industriels. Mais la société d'État refuse d'en dévoiler la teneur.

Le président d'Hydro-Québec, M.

Richard Drouin, faisait remarquer cette semaine qu'Electricité de France a conclu des contrats similaires en Europe qui sont gardés secrets pour des raisons de concurrence. La situation est complètement différente aux États-Unis, apprenait-on par ailleurs, où des contrats de même nature sont rendus publics.

Le député de Joliette, M. Guy Chevrette, soutenait jeudi en Chambre que les rabais accordés à Norsk-Hydro, dont il disait posséder une copie du contrat, sont de 40 % pour 1988, 1989 et 1990, 50 % pour 1991, 65 % pour 1992 et 75 % pour 1993. M. Chevrette, comme son chef Jacques Parizeau, réclame le droit de débattre de cette question librement à l'Assemblée nationale. Parce que les rabais accordés aux entreprises par ces ententes, et qui occasionneront un manque à gagner de 125 millions \$ en 1991 à la société d'État, ont un impact sur les profits d'Hydro-Québec et donc sur les revenus du gouvernement, allèguent-ils.

Le premier ministre Robert Bourassa a pour sa part soutenu, sans divulguer le contenu des ententes, que 45 000 emplois directs et indirects dans 24 secteurs industriels au Québec dépendaient des investissements obtenus grâce à ces contrats. L'électricité a été nationalisée pour en faire un levier économique, a-t-il fait valoir jeudi.

Le porte-parole péquiste en Agriculture, M. Jacques Béril, est revenu à la charge hier. Dans un communiqué il dénonce le fait que l'on octroie à des alumineries des « rabais faramineux » tandis qu'Hydro-Québec n'accorde plus aux producteurs de légumes en serres les tarifs préférentiels qu'il leur avait consentis en 1985.

La production serricole assure près de 4000 emplois au Québec, soutient le député, soit l'équivalent de huit alumineries comme Lauralco. La puissance installée nécessaire à l'ensemble de la production serricole québécoise est de 113 mégawatts, comparativement à 350 mégawatts pour Lauralco qui créera 500 emplois.

Les 13 entreprises en cause sont les suivantes: Aluminerie Alouette (Sept-Îles), Compagnie minière Québec Cartier, Timminco Ltée, Les Industries Cafco Ltée, QIT Fer et Titane, Norsk-Hydro Canada, PPG Canada, Reynolds, Argonal, Hydrogenal, SKW Canada, ABI (Bécancour) et Lauralco.

◆ SGF

Marc Fortier est un militant de longue date au Parti libéral du Québec, et son nom figure sur la liste officielle, dressée par le Directeur général des élections, des personnes ayant versé au PLQ une contribution supérieure à 100 \$ en 1989. M. Fortier n'a cependant pas voulu confirmer au DEVOIR son appartenance politique: « Je ne pense pas que mes choix politiques personnels soient pertinents au dossier », a-t-il déclaré.

M. Fortier se perçoit comme « un gestionnaire et un développeur ». Agé de 45 ans, diplômé en droit de l'Université de Montréal et en administration des affaires de l'Université Western Ontario, il est président du conseil de la SOQUIP et membre du conseil d'administration de Gaz Métropolitain depuis 1987. Il est également membre du conseil d'administration de Sceptre Ressources, société de prospection et de production pétrolière et gazière basée à Calgary.

Il était président du conseil de Norverco jusqu'à la privatisation de cette dernière par ses principaux actionnaires.

En janvier 1989, il a été chargé de la restructuration financière de la Standard Trust et/ou de la vente de l'entreprise, et « je suis encore là en poste six à sept jours par semaine », dit-il. Les créanciers de la Standard Trust viennent de refuser l'offre d'achat faite par la Banque Laurentienne et ont préféré signer une pétition de faillite.

Auparavant, M. Fortier était responsable de la planification stratégique et des acquisitions au groupe La Métropolitaine, avec pour man-

dat d'y développer les services financiers autres que l'assurance-vie: fiducies, assurances générales, gestion de fonds de pension et de fonds immobiliers, etc.

De 1983 à 1986, il était vice-président aux affaires juridiques chez Pétro-Canada, responsabilité qui l'a amené à travailler « un peu partout à travers le Canada ».

Montréalais d'origine, M. Fortier a maintenu sa résidence principale à Montréal pendant toute sa carrière, sauf pendant les quatre années qu'il a passées à La Métropolitaine, à Toronto.

◆ Entente

trons, syndicats, gouvernement) chargé d'étudier le régime de négociation collective dans le secteur public, de même que la création d'une commission d'enquête sur la fiscalité québécoise.

20 avril

par la PC et l'AP

- 1989: élection d'Andrei Sakharov au Congrès des députés du peuple, en URSS. À Terre-Neuve, les libéraux prennent le pouvoir à la suite des élections provinciales.
- 1988: le comédien et metteur en scène Jean Gascon meurt à l'âge de 67 ans.
- 1987: record de chaleur au Québec: il fait 27 degrés à Dorval.
- 1986: le pianiste d'origine soviétique Vladimir Horowitz donne un premier concert à Moscou depuis son départ de l'URSS, 60 ans plus tôt.
- 1985: nouveaux affrontements entre jeunes manifestants et policiers au Pakistan, en six jours, des émeutes ont fait 51 morts et 250 blessés.
- 1983: Washington écarte toute responsabilité de l'OLP dans l'attentat contre l'ambassade des États-Unis à Beyrouth.
- 1978: des chasseurs soviétiques obligent un avion de ligne sud-coréen à se poser en URSS, sur un lac gelé près du cercle arctique. Deux passagers sont tués et 13 blessés.
- 1973: lancement par une fusée américaine du second satellite canadien de télécommunications, Anik II.
- 1972: deux astronautes d'Apollo 16, John Young et Charles Duke, se posent sur la lune.
- 1970: le président Nixon annonce le retrait de 150 000 soldats américains du Sud-Vietnam.
- 1968: assermentation de Pierre-Elliott Trudeau comme premier ministre du Canada.
- 1967: coup d'état militaire en Grèce. L'écrasement d'un avion turbopropulsé à Nicosie, sur l'île de Chypre, fait 126 morts.
- 1963: l'explosion d'une bombe attribuée au Front de libération du Québec fait une victime à Montréal.
- 1962: le général Raoul Salan, chef de l'OAS, est arrêté à Alger.
- 1960: inauguration de Brasília.
- 1959: le Parti fédéral unifié remporte les élections en Rhodésie du Nord, où le Congrès national africain est interdit.
- 1947: mort du roi Christian X de Danemark, né en 1870.
- 1945: l'armée soviétique entre à Berlin.
- 1943: l'Afrika Korps du Maréchal Rommel attaque Tobrouk.
- 1910: le Parlement canadien adopte la loi instituant la Marine canadienne.
- 1907: incorporation des villes de Fort William et Port Arthur dans le nord de l'Ontario. Ces deux villes devinrent Thunder Bay le premier janvier 1970.
- 1902: les chercheurs français Pierre et Marie Curie isolent l'élément radioactif du radium pour la première fois.
- 1890: Mère Marguerite d'Youville, fondatrice de la Congrégation des Soeurs grises de Montréal, devient la première femme canadienne déclarée vénérable par le Vatican. Elle fut béatifiée en 1959.
- 1870: le Sénat devient la deuxième chambre du Parlement français.
- 1854: la Prusse et l'Autriche concluent une alliance défensive contre la Russie.
- 1814: Napoléon fait ses adieux à la Vieille Garde, à Fontainebleau.
- 1792: la France déclare la guerre à l'Autriche.
- 1534: le navigateur et explorateur Jacques Cartier quitte St-Malo (France) pour le Nouveau-Monde.
- ils sont nés un 20 avril: L'empereur Napoléon III (Charles Louis Napoléon Bonaparte) 1808-1873); le peintre, dessinateur et graveur français Odilon Redon (1840-1916); Adolf Hitler, homme d'État allemand (1889-1945); le peintre espagnol Juan Miro (1893-1983); le comédien Ryan O'Neil (1941); la ballerine canadienne Nidia Polts (1947); la comédienne Jessica Lange (1949); l'ex-patoueur artistique canadien Toller Cranston (1949).

Soyez enfin libéré
Cessez de fumer

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845 7874
Tel.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

ÉCOUTEZ
ciel 98.5
PARTEZ POUR
L'AUTRICHE
IDENTIFIEZ 4 MOTS PASSEPORT
TIRAGE LE 30 AVRIL 1991

REMPLEZ ET RETOURNER
A: CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL
JAH 323

MOTS PASSEPORT DATE DE DIFFUSION

Une collaboration de l'Office du Tourisme Autrichien

LE DEVOIR

exotik Lufthansa CICA HOTELS

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Pour la santé de la santé

CERTIFICATS EN
GESTION DES
SERVICES DE SANTÉ

OFFERTS AVEC LE
DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION DE LA SANTÉ
FACULTÉ DE MÉDECINE

Destinés aux personnes qui assument ou aspirent à assumer des postes de cadres intermédiaires dans le réseau de la santé, ces programmes vous permettront d'acquérir des connaissances et des instruments de gestion appropriés.

DATE LIMITE D'ADMISSION :
LE 1^{er} JUIN 1991

Annuaire et formulaire
d'admission :
3744, rue Jean-Brillant,
3^e étage (514) 343-6090
1-800-363-8876

APPRENDRE POUR AGIR